

SOMMAIRE



- Le mot du Maire
- Budget et finances communales 2011
- Les travaux et investissements
- Les projets 2012
- Recensements agricole 2010
- Aides aux études et à la formation des Pauloïis
- L'actualité de l'Ecole
- Vie culturelle
- Rétrospective de l'année 2011
- Fouilles archéologiques 2011
- Etat-civil
- Informations diverses
- Calendrier des fêtes 2012
- Quoi de neuf à la CCKB

LE MOT DU MAIRE

Chaque année, à pareille époque, le bulletin municipal, trait d'union entre les élus et la population, retrace l'historique des actions engagées par la municipalité. Mais au-delà des informations purement locales, il se doit de vous informer des évolutions législatives et réglementaires, ainsi que des informations pratiques susceptibles de vous aider dans vos démarches au quotidien.

Pour les internautes, de plus en plus nombreux, le site « paulecommunedebretagne » vous permet d'accéder à toutes les informations relatives à la commune, et notamment les comptes-rendus des séances des conseils municipaux. Il vous offre également la possibilité de nous faire part de vos remarques, suggestions...

Sur fond de crise européenne avec les répercussions engendrées sur les budgets des Etats et par contrecoup ceux des collectivités territoriales, le gel annoncé des dotations de l'Etat impactera obligatoirement les finances communales.

A mi-mandat, un certain nombre de dossiers sont en phase préparatoire, d'autres sur les rails depuis un peu plus d'un an, et d'autres plus classiques finalisés :

- **En phase préparatoire** : la rénovation et mise en conformité de l'école, afin d'assurer un confort optimal pour l'ensemble des élèves, de leurs enseignants et des personnels qui assurent l'entretien des locaux.
- **Toujours en cours d'élaboration**, la reconfiguration des entrées du bourg, le Plan Local d'Urbanisme et l'inventaire des Zones Humides, dossiers ô combien complexes, compte tenu des interconnexions réglementaires qui sous-tendent leur mise en œuvre.
- **Finalisés** : le programme « voirie », le renouvellement de

l'ensemble du matériel de cuisine du restaurant scolaire, le site internet de la commune, la restauration de la fontaine de Lansalaün et le remplacement du parapet du pont de Saint-Eloi.

Une analyse descriptive plus approfondie des différents programmes figure dans les pages de ce bulletin.

Pour ce qui nous concerne, la gestion du budget communal s'articule autour de deux piliers incontournables : **maintenir et améliorer** les infrastructures en plaçant **le citoyen au cœur de nos préoccupations** et **en gardant le souci** du bon usage des deniers publics.

Deux temps forts vont rythmer le premier semestre de l'année 2012 : l'élection présidentielle, les dimanches 22 avril et 6 mai 2012, suivie des élections législatives les 10 et 17 juin 2012. Voter est un acte citoyen, revendiqué par les populations privées de ce droit et pour lequel les générations qui nous ont précédés se sont battues, bien souvent au péril de leur vie. Accomplir son devoir d'électeur constitue un acte majeur de notre démocratie. C'est la raison pour laquelle je vous invite à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2011.

L'élaboration des nouveaux schémas de coopération intercommunale a suscité une certaine effervescence, et plus particulièrement dans le canton de Maël-Carhaix. Certaines communes se posent la question de leur adhésion à Poher Communauté. Le sujet a été débattu en conseil municipal à Paule. Afin de clarifier la position de la commune et de son

maintien dans la CCKB, je vous livre quelques éléments ayant guidé notre réflexion :

- Paule fait partie des communes fondatrices du Syndicat Mixte du Kreiz-Breizh remplacé par la CCKB. La commune perçoit actuellement une dotation de solidarité communautaire de la CCKB qui s'est substituée à la TPU. Cette dotation serait-elle maintenue en l'état, dans l'hypothèse d'une adhésion à Poher Communauté ?
- Comment s'organiserait financièrement le passage d'une communauté de communes à l'autre et quel en serait le coût pour la commune ? Ce manque d'éléments chiffrés sur les conséquences patrimoniales et financières a fait cruellement défaut dans le débat.
- Concrètement, comment se redistribueraient les compétences communales et communautaires dans ce nouveau contexte. La voirie : compétence communale ? intercommunale ? L'antenne de l'école de musique du Kreiz-Breizh serait-elle remplacée par une structure décentralisée analogue ?...

Comme vous pouvez le constater, une question qui, à priori, paraît simple, n'engendre pas forcément des réponses simples. Pour réfléchir et répondre à l'ensemble de ces enjeux, les collectivités ne disposaient que d'un laps de temps très court, pour dialoguer et débattre. La précipitation est mauvaise conseillère !

Pour autant, rien n'est jamais figé, et en tout état de cause, faire le choix de la coopération entre intercommunalités doit toujours, me semble-t-il, être à privilégier et guidé par le sens de l'intérêt général. Le « **réfléchir et construire ensemble** » constitue une démarche vertueuse qui prévaut à toute autre considération. Ainsi, élargir le champ d'action du TRAD (Transport Souple à la Demande) en direction de Carhaix illustre parfaitement cette évidence, une expérimentation d'un an sera d'ailleurs menée dans ce sens en principe courant 2012.

Travailler en interaction avec Poher Communauté est une évidence ! Bâtir un projet structurant au sein du Pays COB (10 communautés de communes, 103 000 habitants), obtenir des programmes financiers via l'Europe, conduire des actions

économiques structurantes à l'échelle du Pays, qui répondent aux enjeux du territoire comme favoriser l'installation de jeunes agriculteurs ou entrepreneurs **constituent aussi une évidence**. Elaborer et développer des stratégies complémentaires au sein d'un même bassin de vie en matière de services à la population notamment dans le domaine de la santé, **est aussi une autre évidence qu'il convient de développer**. Au delà de l'adhésion d'une commune à telle communauté de communes plutôt qu'à telle autre, il serait d'ores et déjà plus pertinent d'engager une réflexion sur la taille optimale des communautés de communes, l'objectif étant d'harmoniser bassin de vie et efficacité.

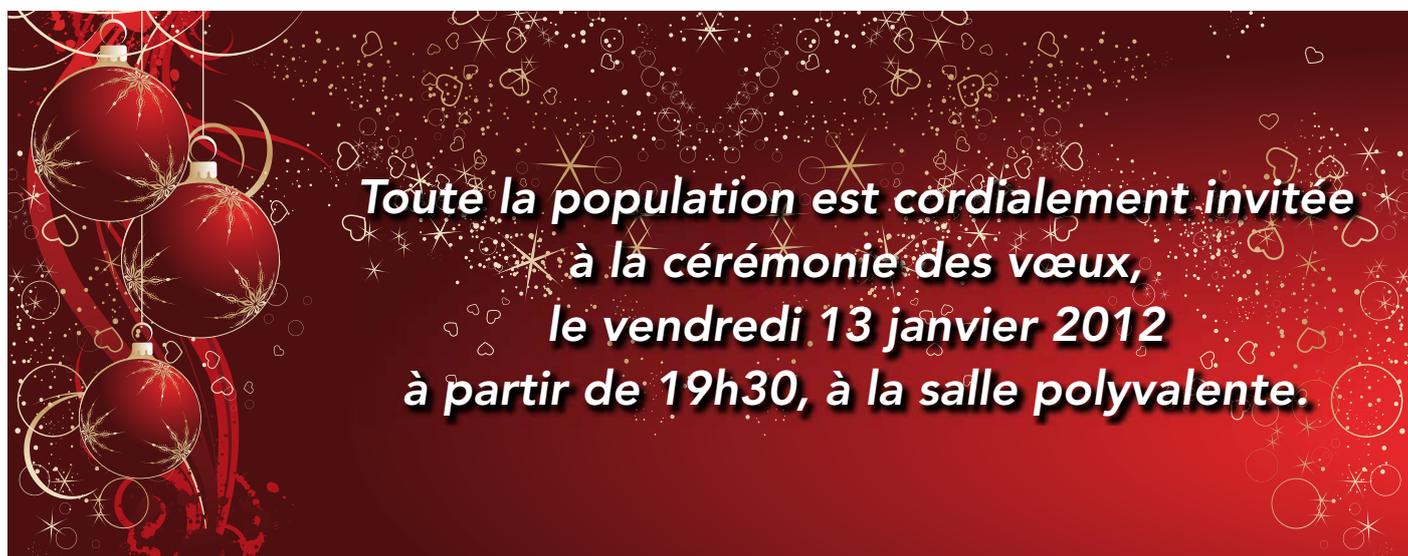
Mes sincères remerciements :

- à l'ensemble des acteurs économiques de notre commune qui ont fait le choix de s'investir en zone rurale,
- aux présidents d'associations et bénévoles qui assurent des animations tout au long de l'année et maintiennent du lien social,
- à toutes les personnes qui ont accepté d'apporter leur contribution éclairée dans les différentes commissions auxquelles elles consacrent de leur temps.
- à l'ensemble des employés communaux qui apportent leur savoir-faire au bon fonctionnement des différents services.
- aux adjoints et élus qui, par leurs précieux conseils, ont à cœur de servir leurs concitoyens et de faire évoluer leur cadre de vie.

Que les nouveaux habitants qui ont fait le choix de construire un projet de vie sur la commune trouvent les réponses adaptées à leurs aspirations !

J'adresse mes sincères condoléances à toutes les familles qui ont perdu un être cher, et exprime ma sympathie et mon soutien à toutes celles et ceux qui connaissent la souffrance physique et morale.

Au nom des élus, du personnel communal, je vous souhaite à tous, espoir, courage, réussite et santé pour l'année qui commence.



BUDGET ET FINANCES COMMUNALES 2011

Voté le 1er Avril 2011, il s'équilibre en Recette et en Dépense. Le Budget Primitif prévoit toutes les recettes et les dépenses de l'année.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	118 786	Excédent 2010	175 779
Charges du personnel	176 203	Produits des services	16 310
Atténuation de produits		Impôts et taxes	174 896
Autres charges de gestion courante	48 019	Dotations et participations	247 566
Charges financières (intérêt de la dette)	20 000	Autres produits gestion courante	29 200
Amortissement	14 243	Atténuation de charges	500
Autofinancement	267 000	Produits financiers	
TOTAL	644 251	TOTAL	644 251

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux 2011	394 094	Autofinancement	267 000
Remboursement capital emprunts	68 900	Subventions	60 025
Report besoin financement 2010	3 732	FCTVA	25 644
		Réserve pour besoin financement	5 977
		Amortissement	14 243
		Emprunt	60 000
		Reversement excédent budget lotissement	33 837
TOTAL	466 726	TOTAL	466 726

5 budgets annexes sont rattachés au budget général de la Commune : le CCAS, La Caisse des Ecoles, l'Association Foncière de Remembrement, le Lotissement de Kéristen Vian et le Service d'assainissement collectif.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE

REALISATIONS	DEPENSES Hors Taxes	FINANCEMENT	
Remboursement du capital des emprunts	68 900		
Travaux de voirie	139 114	Subventions :	7 770
		Autofinancement :	131 344
Aménagement paysager : Espace monument aux morts	2 840	Subventions :	0
		Autofinancement :	2 840
Matériel de cuisine – Restaurant scolaire	15 681	Subventions :	0
		Autofinancement :	15 681
Divers (abri bus, guirlandes, vidéoprojecteur école)	4 084	Subventions :	284
		Autofinancement :	3 800
Restauration fontaine de Lansalaün (les travaux d'aménagement autour de la fontaine seront réalisés par la SARL Le Bihan au printemps 2012)	23 393	Subventions :	17 545
		Autofinancement :	5 848
Inventaire zones humides	7 300	Subventions :	3 650
		Autofinancement :	3 650
Plan Local d'Urbanisme	28 750	Subventions :	12 000
		Autofinancement :	16 750
Remplacement portes latérales église et obturation des ouvertures au-dessus des ogives	2 534	Subventions :	0
		Autofinancement :	2 534
Vitrification parquet salle polyvalente	1 747.50	Subventions :	0
		Autofinancement :	1 747.50
Remplacement du Parapet Pont Saint Eloi	8 160	Subventions :	0
		Autofinancement :	8 160

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Depuis plus de 10 ans, ces taux sont restés inchangés et la commune n'envisage pas de les modifier.

	Taux	Produit Année 2008	Produit Année 2009	Produit Année 2010	Produit Année 2011
Taxe d'habitation	10.61 %	40 604	41 835	42 376	44 159
Foncier bâti	17.17 %	41 225	43 972	45 157	46 514
Foncier non bâti	51.78 %	60 531	61 463	61 981	63 223
Total en €		142 360	147 270	149 514	153 896

Les bases d'imposition sont fixées chaque année par le Ministère des Finances auxquelles sont appliqués les taux votés par la commune.

Pour mémoire,

les recettes d'une commune ont plusieurs origines :

- Les impôts locaux
- La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat
- Les subventions diverses en fonction de la nature des projets
- Les locations : logements communaux, salle polyvalente
- Le recours à l'emprunt si nécessaire

Les charges ou dépenses :

- Les rémunérations du personnel communal
- Toutes les dépenses courantes inhérentes au fonctionnement quotidien de la commune
- Le remboursement de l'annuité de la dette
- Les investissements

En résumé :

- **Recettes courantes – Dépenses courantes = Excédent brut de fonctionnement**

L'excédent brut de fonctionnement permet d'abord de financer :

- o L'annuité d'emprunt
- o Puis les différents projets de l'année en cours

Actuellement, le taux d'endettement (encours de la dette) de la commune se situe à 20%, ce qui laisse une marge confortable pour les investissements futurs.

La commune a contracté son encours de dette à taux variable et à taux fixe. Elle n'a pas contracté d'emprunts dits « toxiques ».

EMPRUNTS TOXIQUES

Ce sont, pour faire simple, des emprunts indexés dans la majorité des cas sur la parité Euro/ Franc Suisse.

Le principe : des taux fixes pendant quelques années puis des taux variables.

Conséquence :

Plus l'écart Euro/franc Suisse se creuse au détriment de l'Euro, plus les collectivités, ayant souscrit ce type d'emprunts, voient leurs intérêts d'emprunts augmenter.

LES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

VOIRIE COMMUNALE

Budgétivore compte tenu des 70 kms de réseau communal, le programme « voirie », **a cette année encore fait l'objet d'une programmation importante**. Sur proposition de la commission en charge de ce dossier, le Conseil Municipal, dans sa séance du 21 décembre 2010, a validé le programme.

Le groupement de commandes cantonal s'est réuni à la mairie de Maël-Carhaix, mardi 29 mars 2011, pour l'ouverture des plis suite à l'appel d'offres.

7 entreprises ont soumissionnées. Ont été retenues :

- Lot enrobé :
HELARY - PLOUMAGOAR
125 570.63 € HT soit 150 182.47 € TTC
- Lot bi-couche :
BRULE & WEICKERT - PLOURAY
9 774.41 € HT soit 11 690.19 € TTC
- Travaux préparatoires :
SARL LE BIHAN - PAULE
3 168.33 € HT soit 3 789.33 € TTC
- Contrôles techniques :
Laboratoire Technilab - ANCENIS
559 € HT soit 668.56 € TTC

Les voies refaites en 2011 sont les suivantes :

Toulhallec - Guerloc'h ; Toulhallec - Accès propriété ; Kerouazou - Accès propriété ; St Symphorien - Accès captage d'eau ; Kerdèle - Accès propriété ; Kerléran ; Impasse du Cimetière ; Saint-Symphorien à la RD 3.

**TOTAL DU PROGRAMME VOIRIE 2011 :
166 330.55 € TTC**

A noter : Rectification de la route départementale n° 85 entre Paule et Glomel.

Les travaux de rectification des virages de Kerlévras, pris en charge par le Conseil Général des Côtes d'Armor et achevés en 2008 ont vu leur prolongement jusqu'à l'entrée du bourg en novembre dernier.



La réception a eu lieu mardi 13 décembre en présence de Joël Le Croisier, Conseiller Général et Thierry Fian de l'Agence Technique Départementale.

MATÉRIEL DE RESTAURANT SCOLAIRE

Avant que le matériel du restaurant ne devienne complètement obsolète et hors normes, la municipalité a décidé de procéder à son remplacement. Plusieurs éléments devaient être à considérer :

- L'achat de matériel de cuisine proprement dit : four mixte, friteuse, bloc fourneau...
 - La reconfiguration des lieux : acquisition et installation d'une nouvelle hotte aspirante, adaptation des installations gaz et électricité au nouvel équipement.
- Une étude approfondie a été menée par un groupe d'élus et la nouvelle cantinière pour que cette réalisation soit menée à son terme.



REEMPLACEMENT DU PARAPET DU PONT DE SAINT-ÉLOI

La vétusté de l'ouvrage et en conséquence sa dangerosité, nécessitait son remplacement.

En raison de son positionnement sur une voie communale, il incombait à la commune d'en assurer le remplacement.

L'entreprise MILOCO de Glomel a été retenue pour réaliser les travaux.



Avant travaux...



... Après travaux

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Opérationnel depuis mars 2011, la conception de ce site se décline en plusieurs domaines :

- la commune et ses richesses patrimoniales et paysagères.
- les acteurs de la vie commerciale et artisanale et, dans une prochaine mise à jour, l'évolution de la typologie agricole suite au résultat du recensement (mise à jour prochaine)
- L'information en « temps réel » des dossiers en cours et les décisions prises en réunion de conseil municipal
- La possibilité de communiquer par courriel avec la mairie, via l'onglet « contactez-nous ».
- Les liens avec les sites administratifs utiles, notamment



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

PLU et INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES : ÉVOLUTION DU DOSSIER

Inventaire des Zones humides : Le comité de pilotage s'est réuni le 25 octobre afin d'examiner la carte provisoire avant une diffusion publique.

Les membres du Comité de pilotage ont considéré que la carte était cohérente.

Les habitants de la commune ont pu consulter la carte en mairie jusqu'au 21 décembre et émettre éventuellement des observations.

PLU : Le PLU constitue un véritable outil de gestion et de développement du territoire pour ses habitants et ses élus pour les dix ans à venir. Plus particulièrement, le PLU définit, pour l'ensemble de la commune, les différentes règles d'urbanisme qui vont s'imposer. En outre, le PLU sera le cadre de référence pour l'instruction des permis de construire et d'autorisation d'urbanisme.

L'élaboration du PLU doit être **une démarche partagée** par tous les acteurs du territoire : les élus, les habitants et les services de l'Etat.

Le PLU s'organise, tout d'abord, autour d'un diagnostic exhaustif de la situation existante sur le territoire. On y traite de la démographie, de l'économie dont l'agriculture est un pilier majeur, ou encore de l'environnement naturel. A la suite de ce diagnostic, des enjeux de développement et d'aménagement seront mis en avant puis développés au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Sur la commune de Paule, le diagnostic a pu mettre en avant les principales caractéristiques communales :

- La commune possède une dynamique démographique solide avec une croissance en hausse et une population en cours de rajeunissement. En effet, la démographie communale est fortement dynamisée par l'arrivée de nouvelles populations. Cet attrait pour la commune se traduit, en partie, par une augmentation du nombre de résidences principales. En effet, le parc immobilier locatif public sur la commune, composé de 25 unités, possède une capacité d'accueil de qualité et diversifiée, essentiellement des pavillons individuels.

- La majorité de la population se compose d'actifs dont 72,4 % travaillent en dehors du territoire communal. En effet, les secteurs secondaire et tertiaire se sont principalement développés sur Rostrenen, Carhaix ou encore Glomel. En revanche, le secteur primaire est encore très présent sur le territoire, même si celui-ci a fortement diminué depuis 1979 : 75 % de la superficie communale est agricole.

- L'analyse environnementale a montré que la commune possède un riche patrimoine naturel. En effet, sur le territoire, on recense la présence d'une zone Natura 2000, reconnue à l'échelle européenne et de 3 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Ces différentes zones sont particulièrement intéressantes sur le plan écologique et font l'objet de différentes mesures de protection. De même, la commune possède un réseau hydrologique très dense ainsi que de nombreux boisements. Les paysages du territoire sont donc extrêmement riches et diversifiés participant ainsi au maintien d'une certaine qualité de vie sur la commune. Sur le plan patrimonial, environ 50 sites archéologiques ont été recensés et 6 bâtiments ont été identifiés au titre des Monuments Historiques.

Actuellement, la commune de Paule travaille sur son PADD. Celui-ci est le document le plus important du PLU puisqu'il permet de mettre en place **une stratégie de développement** et d'affirmer **le projet politique** de la commune.

Le PADD doit définir les grandes orientations en matière d'urbanisme et d'aménagement, d'environnement, de logements ou de déplacements (...) pour aboutir à la construction d'axes stratégiques majeurs quant à l'organisation du territoire, tout en mettant en avant un développement cohérent et harmonieux de la commune dans une optique **de développement durable**.

La commune de Paule a, ainsi, choisi de réaliser son projet de territoire autour de 6 grands axes de développement qui seront déclinés en plusieurs objectifs.

Il s'agit :

- d'organiser l'arrivée de nouvelles populations en répondant aux besoins des populations actuelles,
- d'assurer une maîtrise spatiale dans une logique d'économie d'espace agricole,
- de maintenir et développer le tissu économique local,
- de préserver et améliorer le cadre de vie des habitants,
- de préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel lié à l'eau, aux boisements et aux espaces naturels,
- d'intégrer au projet communal une démarche de développement durable.



La commission du PLU se réunit une fois par mois à la mairie

LA FONTAINE DE LANSALAUN

L'une des rares fontaines couvertes de Bretagne a fait l'objet d'une rénovation complète par l'entreprise Le Boulzec de Pommerit-Le-Vicomte, spécialisée dans la restauration du patrimoine classé, sous le contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France. Les murets et les accès sont reconstruits à l'identique, soit avec la matière d'œuvre restée sur place, soit complétée par des moellons de l'ardoisière Guyomarch, dernière carrière en activité à Plévin. A noter : l'association diocésaine envisage d'offrir une statuette sculptée par un de ses membres afin de compléter la restauration de la fontaine. Quant aux bancs de la chapelle, financés par l'Association des deux chapelles, ils ont été fabriqués par René Bescond.



AMENAGEMENT A PROXIMITE DU MONUMENT AUX MORTS

La suppression des vieux conifères situés au fond de la place a ouvert une nouvelle perspective visuelle, tout particulièrement en automne, en élargissant la vue panoramique sur le fond de vallée, en direction de Glomel. L'intervention sur ce secteur a été l'occasion de réaménager l'espace « Monument aux Morts ». La plantation d'espèces végétales basses a finalisé l'ensemble et apportera par sa diversité, des touches de couleurs du printemps à l'automne. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Le Provost du Moustoir.



TRAVAUX DIVERS

L'entreprise de menuiserie Guy Houssier s'est chargée d'assurer ces divers travaux.

- ECOLE : REMPLACEMENT ET POSE DE BARRES DE PROTECTION
- PORTES LATÉRALES DE L'ÉGLISE

Leur grand âge et l'usure du temps nécessitaient leur remplacement.



LES PROJETS 2012

LA RÉNOVATION DE L'ÉCOLE...

constituera un des projets majeurs de l'année 2012-2013. A cela plusieurs raisons :

- **L'évolution des méthodes pédagogiques** des enseignants et plus particulièrement l'introduction de l'outil informatique, incontournable dans leur pratique au quotidien, ne peut s'organiser que dans des locaux conçus et adaptés à cet effet. Rappelons qu'en 2009, les enseignants et une commission d'élus ont vu leurs efforts récompensés par **l'octroi d'une dotation de matériel informatique d'un montant de 9 000 €** dans le cadre de l'appel à projet du Ministère de l'Éducation Nationale **au titre du plan de développement numérique des écoles rurales.**

- Le problème des toilettes :

Actuellement, les enfants doivent traverser la cour pour y accéder quelles que soient les conditions atmosphériques, quel que soit leur état de santé. Avouons-le les conditions d'hygiène et d'utilisation, ne correspondent plus aux normes légitimement attendues dans une enceinte scolaire, même si l'agent responsable de l'entretien des locaux scolaires s'acquitte consciencieusement, chaque jour, de ses tâches de nettoyage. En outre, pendant ce laps de temps, ils échappent totalement au contrôle visuel des enseignants.

Depuis février dernier, le logement situé entre les 2 classes s'est libéré. Cet espace, ainsi que les classes attenantes, vont donc faire l'objet d'une réflexion intégrant les différents points soulevés ci-dessus.

Le cabinet « les architectes d'à côté » d'Huelgoat a répondu à l'appel d'offres. Une commission élargie (constituée de représentants de parents d'élèves, d'enseignants, d'élèves, d'employés communaux et d'élus) étudiera et apportera un avis consultatif sur le projet présenté par le cabinet.

Première commission motivée pour la rénovation de l'école : celle des enfants. Elle s'est déjà sérieusement penchée sur le dossier. Voici un florilège de quelques suggestions :

En voici quelques extraits :

« J'aimerais qu'il y ait un coin dessin » Zoé

« Dans l'école rénovée, j'aimerais qu'il y ait de nouvelles toilettes, une salle de projection » Isaac

« J'aimerais qu'il y ait des portes sans trou dans les toilettes, un endroit où il y aura le silence pour ceux qui révise » Orlan

« J'aimerais qu'il y ait des portes pour rejoindre les CE, de la place pour ranger les dessins » Gabrielle

« J'aimerais qu'on puisse peindre les classes en jaune et que la maison soit partagée entre les 2 classes, je voudrais aussi une porte verte » Florian

« J'aimerais qu'il y ait de nouvelles toilettes dans ou à côté de la classe, il faudrait une salle de projection et de dessins » Camille

« Dans l'école de mes rêves, il faudrait qu'il y ait une

seule entrée, un coin dessin pour les 2 classes, des WC dans le hall, un coin lecture et des porte-manteaux » Ludivine

« Dans les toilettes, on pourrait installer des chasses automatiques » Gwenolé

« Il faudrait des WC avec de la chaleur » Mathéo

« Il devrait y avoir des bancs à l'entrée en hiver pour le matin en attendant le car » Antoine

« Il faudrait une salle pour les ordinateurs » Coline

« J'aimerais qu'il y ait de beaux rideaux » Noémie

« J'aimerais qu'il y ait un endroit exprès pour le dessin et les ordinateurs » Youna

« J'aimerais qu'il y ait des WC à l'intérieur » Jalane

« Il devrait y avoir une salle où les 2 classe pourraient se rejoindre » Quentin

« Il faudrait une salle pour les légos et une salle de cinéma » Mathieu

« J'aimerais une salle pour les professeurs pour qu'ils puissent manger » Pyere-Yves

« J'aimerais une salle avec une télévision quand on a terminé les devoirs » Laura

« Ce serait bien qu'on puisse avoir plus de place

dans chaque classe » Doriane

« J'aimerais une salle pour les expériences en sciences et pour les ordinateurs » Alexis

« J'aimerais que les classes se rejoignent mais qu'il y ait la salle de lecture qui les sépare » Maewenn

« Il devrait y avoir des WC qui soient au chaud » Eve

LA VOIRIE

Objet de soins constants, le programme « Voirie » a été étudié, proposé et adopté lors du Conseil Municipal du 24 novembre dernier. La procédure d'appel d'offres a été initiée par la commune en charge du dossier cette année, à savoir Trébrivan. L'ouverture des plis aura lieu courant mars et la réalisation des travaux courant juin/juillet.

TRAVAUX DIVERS

Au cimetière, se pose le problème du passage des camions des entreprises funéraires et du tracteur communal. Afin d'y remédier, le démontage d'un des piliers et son remontage, en appui sur le mur existant, seront peut-être une des solutions qu'il conviendra d'étudier.

LA SÉCURISATION DES ENTRÉES DU BOURG

Le conseil municipal dans sa séance du 24 novembre dernier a défini quelques options concernant les entrées de bourg, sur la base du cahier des charges établi par les élus et des simulations présentées par le cabinet D2L BETTALI de SENE, chargé de la maîtrise d'œuvre. Comme vous ne l'ignorez sans doute pas, l'arrivée directe de 3 départementales et d'une voie communale, de surcroît larges, en ligne droite et sans séquence annonciatrice, constitue un danger permanent dans le bourg.

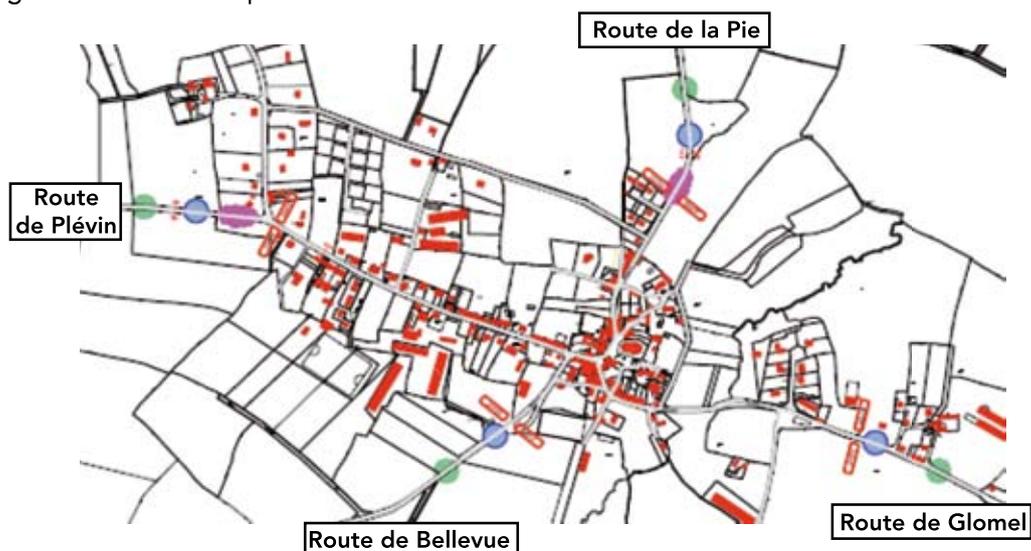
Si l'objectif majeur consiste à réduire la vitesse, le cahier intègre l'obligation de permettre le passage d'engins de grande largeur qu'ils soient agricoles ou de transport.

Seule inconnue, le montant de cet investissement ! Un appel d'offre sera lancé prochainement et nous permettra d'affiner le nombre d'entrées qui feront l'objet d'une reconfiguration. En raison de sa proximité avec l'école, la route de Plévin sera vraisemblablement traitée en priorité.

Sur chaque entrée, figure un code couleur :

-  Séquence campagne
-  Séquence d'approche : avant le panneau d'entrée en agglomération.
-  Séquence d'entrée : après le panneau d'entrée.

Seules les portions de la Rue de La Pie et la route de Plévin bénéficieront d'une modification plus importante comprenant la séquence d'approche et la séquence d'entrée.



RECENSEMENT AGRICOLE 2010

Communes du canton	Nombre d'exploitations		Unité de Travail Annuelle c'est-à-dire nombre d'équivalent temps plein sur l'exploitation		SAU (Surface Agricole Utile)		UGB (Unité Gros bétail)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
PAULE	66	40	88	71	3155	3275	7849	7452
LOCARN	57	47	95	73	2689	2831	8711	10566
MAEL-CARHAIX	84	69	97	74	2983	2877	9009	9235
LE MOUSTOIR	39	23	43	36	1112	1095	3831	3134
PLEVIN	46	35	53	39	1960	1835	4901	4974
TREBRIVAN	43	23	57	29	1358	1097	5099	3001
TREFFRIN	27	18	23	14	544	512	4023	1953
TREOGAN	12	13	16	12	478	483	3540	2941

Source : Agreste Bretagne- DRAFF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

La lecture du tableau appelle plusieurs observations :

- En 10 ans la commune de Paule a perdu 16 exploitations soit 25% et 11 emplois équivalent temps plein.
- En revanche, la surface agricole utile a très légèrement augmenté.

Cette tendance est confirmée à l'échelle du canton.

Au niveau du Pays COB (108 communes), le constat est sensiblement identique :

- 1752 chefs d'exploitation en 2010 contre 2076 en 2000.

- Concernant la pyramide des âges, les tranches d'âge les plus nombreuses se situent entre 40 et 54 ans : 20% des chefs d'exploitation vont cesser leur activité dans les années à venir. La question du renouvellement des actifs va devenir primordiale pour le maintien de l'agriculture sur notre territoire.

- Le profil des installés : avant de s'installer, 70% travaillaient déjà dans une exploitation agricole. Mais de plus en plus de jeunes sont d'origine non agricole (parents non agriculteurs) : 35% sur le COB contre 22.8 % à l'échelle du département 22.

(Source : chambre d'agriculture 22)



DÉCLARATIONS DE RUCHERS : UNE DÉMARCHE OBLIGATOIRE

La déclaration annuelle des ruchers est obligatoire depuis le 1er janvier 2010. L'objectif ? Recenser la répartition des ruches sur le territoire et contribuer à

une meilleure coordination de la surveillance sanitaire des abeilles. Un geste civique qui peut s'avérer très utile en cas de crise sanitaire. Explications détaillées.

Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce dès la 1ère ruche.

L'objectif de cette déclaration est sanitaire. La surveillance sanitaire coordonnée, essentielle dans la gestion des maladies contagieuses, permet de mieux soutenir les apiculteurs.

Comment procéder ?

La déclaration des ruchers se fait, pour une première fois, sur un formulaire CERFA N° 13995*01 disponible auprès du Groupement de Défense Sanitaire, puis par la suite, préférentiellement par téléprocédure.

Un geste citoyen et responsable

Le frelon asiatique, dont plusieurs nids ont été repérés en Bretagne, incarne à lui seul l'exemple type du risque sanitaire encouru par la filière apicole en cas de non déclaration. En effet, cette nouvelle espèce invasive à la pique mortelle, représente un risque pour la santé publique, économique en cas de destruction de ruches et enfin environnemental pour la pollinisation. Le sens civique impose aussi cette déclaration : trop de ruchers non déclarés et plus ou moins abandonnés sont sans contrôle parce que les services sanitaires ignorent leur existence.

Vos contacts : GDS Côtes-d'Armor : 13 rue du Sabot – BP 28 – 22440 Ploufragan

Tél : 02 96 01 37 00 – Fax : 02 96 01 37 95 – Mél : gds22@gds22asso.fr

AIDES AUX ETUDES ET A LA FORMATION DES PAULOIS

ANNÉE 2011/2012	CONDITIONS	MONTANT (en fonction des revenus familiaux)	DÉLAIS DE DÉPÔT
PRÊTS AUX ÉTUDIANTS (*)	☞ Étudiants de l'enseignement supérieur	500 € 1 000 € 1 500 €	Avant le 31 mars de chaque année
ALLOCATIONS AUX ÉTUDIANTS (*)	☞ Étudiants de l'enseignement supérieur ☞ L'allocation ne peut être attribuée qu'une seule fois par étudiant au cours du cursus universitaire ☞ Possibilité de faire une simulation et de déposer le dossier en ligne sur le site Internet du Conseil général	600 €	
AIDES AUX ÉTUDES SECONDAIRES	☞ Élèves de l'enseignement secondaire uniquement au Collège	200 €	
AIDES AUX APPRENTIS	☞ Apprentis inscrits dans un centre de formation, et dont le salaire est inférieur ou égal à 41% du SMIC	200 €	
PRIME A LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE DES ÉTUDIANTS	☞ Étudiants effectuant un stage ou une période scolaire obligatoire dans le cadre de leurs études à l'étranger.	de 150 à 1 200 €	Pas de délai

(*) NB : Ouverture de ces aides à :

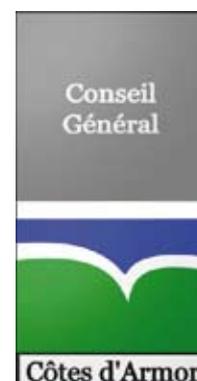
- Toute formation post-bac ouvrant droit à une rémunération annuelle inférieure à 53% du SMIC.
- Toute formation à caractère sanitaire et sociale n'ouvrant pas droit à une aide publique.

Pour tous renseignements contacter Amélie LE MAITRE au 02.96.28.11.01

dossiers à retirer à :

Maison du Département Loudéac – Rostrenen

6 B, Rue Joseph Pennec - BP 7 - 22110 ROSTRENNEN - Tél. 02.96.57.44.00



Découvrez Numéricob, le portail des entreprises du Centre Ouest Bretagne !

Commerçant, artisan, entreprise de services, profession libérale ?

Grâce à Numéricob :

- Faites connaître votre entreprise, vos produits, services et réalisations.
- Améliorez l'image de votre entreprise, sa notoriété et sa visibilité sur internet.
- Bénéficiez d'un référencement de qualité vous positionnant au plus près de votre clientèle locale ou non, qu'elle soit constituée d'entreprises ou de particuliers.
- Mettez en ligne votre actualité.
- Déposez des offres d'emplois et de stages.
- Géolocalisez-vous sur le Centre Ouest Bretagne...

Numéricob propose également des services de proximité : météo, actualités locales et économiques, radio locale...

Rendez-vous sur : www.numericob.com

Contact : Orlane Dréau - Tél. : 02.96.29.26.53 - contact@numericob.com



L'ACTUALITÉ DE L'ÉCOLE

L'ACTUALITÉ DU GROUPEMENT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL

Année scolaire 2011/2012

Site internet de l'école :

<http://sites.google.com/ecolepaule/>

L'effectif du RPI compte au total 95 élèves au lieu de 91 à la rentrée de 2010, soit une légère augmentation par rapport à la rentrée précédente

PAULE

45 élèves (au lieu de 41 à la rentrée 2010) élèves répartis comme suit :

- 17 CE2
- 16 CM1
- 12 CM2

Patricia Gendre : 12 CM2 + 10 CM1

Vincent Le Clerc : 6 CM1 + 17 CE2

Patricia Gendre, Directrice, qui travaille à 3/4 temps est remplacée le lundi par Marie Etévenon

PLÉVIN

50 élèves (égal à 2010) élèves répartis comme suit :

- 4 Toute petite section
- 7 Petite Section
- 12 Moyenne Section
- 7 Grande Section
- 11 CP
- 9 CE1

Ilknur Ozkan, Directrice, enseigne aux élèves du CP et CE1. Les enfants de l'école maternelle sont accueillis par Elisabeth Le Long, Professeur des Écoles, aidée dans sa tâche par 2 ATSEM.

LE PRIX DU REPAS :

Depuis l'année 2006, le prix de la cantine scolaire est librement déterminé.

Rappel tarifs année scolaire 2010/2011

- Repas enfant : 2.47 €
- Repas adulte : 4.40 €

Tarifs pour l'année scolaire 2011/2012 en accord avec Plévin. Augmentation de 2,00 %

- Repas enfant : 2.52 €
- Repas adulte : 4.50 €

Si votre enfant est malade, vous devez impérativement prévenir l'école au 02.96.29.80.32 ou la cantine scolaire au 02.96.24.32.89

RAPPEL : La commune accorde une participation de 5 € par nuitée aux élèves domiciliés à Paule et scolarisés en primaire ou collège qui participent aux voyages pédagogiques. L'aide est versée directement aux familles sur présentation de justificatifs par les établissements scolaires. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie.

RAPPEL POUR LES PARENTS SOUHAITANT INSCRIRE LEURS ENFANTS AU RPI

Les inscriptions sont enregistrées à la mairie de votre commune, en partenariat avec la directrice de l'école fréquentée par votre enfant.

La commune de Paule met à disposition des familles un transport scolaire communal : l'enfant est pris en charge le matin à son domicile et reconduit le soir.



Bien évidemment plusieurs formules de transport sont possibles. N'hésitez pas à contacter la mairie.



A partir de 8h, votre enfant peut être accueilli à la médiathèque par Josette Guyon, ATSEM de la commune, qui leur propose diverses activités ludiques.

LES PROJETS EN COURS

• A PAULE

Les deux classes de Paule travailleront au deuxième trimestre sur le thème du Moyen-Age et prévoient de participer en fin d'année aux animations pédagogiques de l'Abbaye de Bon-Repos sur cette période de l'Histoire.

En projet également la **participation des classes au dispositif S-eau-S Blavet, qui regroupe chaque année des classes du bassin versant du Blavet** (auquel se raccroche un seul ruisseau de Paule) sur le thème de l'eau. A l'étude, le cycle naturel de l'eau ainsi que le circuit des eaux potables et des eaux usées, avec les indispensables gestes d'économie et de gestion citoyenne, même à l'échelle des enfants ! Ces travaux, animés par Mathilde de la maison du Patrimoine de Locarn à raison de 5 animations par classe, déboucheront sur une exposition des travaux des élèves au barrage de Kerne-Uhel mi-juin, exposition à laquelle seront conviés parents et amis !

• A PLEVIN

Plusieurs projets ont été initiés : danse contemporaine, une thématique « voyage autour du Monde », des séances de cinéma au Grand Bleu, cours de musiques dispensés par un intervenant de l'école de Musique de Rostrenen et poursuite de l'étude botanique et faunistique du jardin sans oublier l'activité piscine.

PROTOCOLE A RESPECTER LORS DU DECLENCHEMENT PAR LA PREFECTURE DU DISPOSITIF VIGILANCE

En période de phénomènes météorologiques dangereux, les maires sont immédiatement avertis par la Préfecture, de nuit comme de jour. Charge pour eux de prendre toutes mesures qu'ils jugent nécessaires.

Afin de répondre au mieux aux situations problématiques déjà rencontrées en 2009 et 2010, les directrices des 2 écoles du RPI, les maires des 2 communes ont élaboré et convenu d'un certain nombre de dispositions afin d'assurer la sécurité des enfants fréquentant le RPI.

Voici quelques consignes en cas de circulation difficile pour cause de neige et/ou de verglas :

La règle de base est « en cas de vigilance orange préfectorale, les transports scolaires (car + navette) ne circulent pas. » Éventuellement, ils peuvent circuler plus tard dans la journée, si la vigilance est levée ou si l'appréciation par les maires de la situation locale leur permet de faire circuler le car. En cas d'aggravation des intempéries la préfecture peut décider de la fermeture des écoles.

Il appartient aux parents de s'informer de cette vigilance, en particulier par le biais des radios locales (bulletins de 7 h ou de 8 h sur France Bleu Breizh Izel ou 7 h 15 sur RMN) ou des sites internet tels que le Conseil Général 22 www.cg22.fr.

Les maires, eux-mêmes prévenus par téléphone depuis la préfecture, préviendront par téléphone les familles des enfants transportés soit le soir, soit entre 7 h et 9 h le matin. Les parents ayant une adresse mail peuvent également la transmettre aux directrices ou aux mairies. Les parents qui déposent tôt leur enfant à la garderie de Plévin doivent s'assurer auprès de l'employée communale présente, de la circulation ou non du car. Ceux qui n'ont pas été contactés peuvent aussi appeler la garderie de Plévin à partir de 7 h 30 au 02 96 29 86 80.

Les parents peuvent alors soit amener les enfants eux-mêmes à l'école où ils sont scolarisés, soit les ramener chez eux s'ils peuvent les faire garder (mais si le car circule plus tard il est dommage de perdre une journée de classe), soit les

amener à l'école de leur commune où ils seront accueillis et nourris dans la mesure des possibilités d'accueil, à condition que le personnel enseignant ou communal ait pu se rendre à l'école ! Si aucun personnel communal ni enseignant n'a pu se déplacer l'école est alors fermée.

Attention ! Les parents ne peuvent accueillir ou transporter des camarades de leurs enfants qu'avec l'autorisation expresse de leurs parents.

Si la vigilance orange venait à être établie en cours de journée, en compromettant la sortie habituelle des classes, les parents seraient avertis par téléphone dans l'après-midi et seraient conviés à récupérer eux-mêmes leurs enfants à l'école où ils sont scolarisés, au plus tôt dans l'après-midi. Les enfants seraient gardés par les enseignants puis par le personnel communal en attendant.

En cas de doute (sortie anticipée ou au contraire retour au transport normal en fin de journée), les parents sont invités à appeler les écoles ou les mairies (un message peut être laissé par les enseignants sur les répondeurs des mairies) ou à consulter le site internet de l'école de Paule.

Cette organisation a été mise en place par les municipalités et les directrices des deux écoles.... en espérant qu'elle servira le moins possible !

Ce dispositif a été présenté et validé en Conseil d'école du mois de novembre 2011. Malgré tout, il n'est pas infallible et peut évoluer en fonction des situations rencontrées !

Qu'est-ce que la vigilance ?

La Vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

La Vigilance est également destinée aux services de la sécurité civile et aux autorités sanitaires qui peuvent ainsi alerter et mobiliser respectivement les équipes d'intervention et les professionnels et structures de santé.

ROUGE Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

ORANGE Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

JAUNE Soyez attentifs ; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.



Rencontre sportive inter-écoles des élèves de CE et de CM du RPI à Maël-Carhaix.

LA MEDIATHEQUE



L'année 2011 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau visage à la Médiathèque Municipale de Paule, Sébastien Marchalot en remplacement d'Anne-Sophie Guillemot pour une durée d'un an à la direction de cet équipement culturel qui a d'ailleurs fêté ses dix ans cette année.

Avant toute chose, nous tenons à saluer chaleureusement le travail des bénévoles, des élus en charge de la structure, des différents intervenants et usagers sans qui la Médiathèque ne pourrait fonctionner dans la durée. Rappelons ici que le bénévolat est la base de toute association et l'équipe de la Médiathèque accepte volontiers d'élargir son cercle de bénévoles. Proximité, lien social et ouverture culturelle se trouvent au cœur de notre travail et nous tâcherons, tous ensemble, de répondre au mieux à vos attentes.

Pour en revenir à l'année écoulée, la Médiathèque a poursuivi son action en direction tous les publics à travers les animations, les acquisitions et l'accueil au quotidien. Les efforts pour rendre la Médiathèque accueillante et conviviale ont été poursuivis et accentués. Les collections sont mises en valeur à travers l'agencement du mobilier, les tables thématiques et lors des animations.

Il paraît nécessaire de rappeler le dynamisme de la structure, avec de nouvelles acquisitions chaque année pour tous les publics et tout genre confondus. De plus, la Médiathèque est abonnée à des revues adultes et jeunesse. Enfin, il est possible de réserver des CD, des DVD et des livres absents des collections par l'intermédiaire de la Bibliothèque Départementale (navettes mensuelles).

On dénombre ainsi plus de 3500 documents, de quoi trouver son bonheur...

La Médiathèque est un lieu culturel et ludique et les animations de cette année ont tenté de mettre en exergue ces deux missions.

Une découverte du Slam, poésie urbaine déclamée, a été proposée le 16 Avril. **Ensuite, une délicieuse animation a eu lieu le 27 Avril**, en l'occurrence une chasse aux œufs de Pâques au sein de la Médiathèque et aussi dans l'espace vert attenant. Cette chasse a été suivie d'une lecture d'un album sur le thème de Pâques. Près de 15 personnes, parents et enfants, ont participé à cette manifestation. Devant ce succès, rendez vous est pris pour l'année prochaine. Il faudra néanmoins patienter jusqu'au mois d'avril...

Le mois de Juin a été consacré aux 200 ans du Canal de Nantes à Brest avec une exposition réalisée par l'association Canaux de Bretagne. Jean Kergrist, auteur d'un ouvrage consacré aux bagnards du canal de Nantes à Brest, nous a conté l'aventure de ces bagnards, du sort qui leur était réservé dans les camps et surtout de la propagation des maladies à cause de la promiscuité et des conditions sanitaires déplorables.

A l'occasion du passage du Tour de France cycliste à Carhaix, la Médiathèque proposait le 29 Juin une animation consacrée à la petite reine. Auguste le Méhauté et Daniel Kerh, deux auteurs bretons spécialistes du cyclisme, sont venus évoquer les anciennes gloires des pelotons. La quinzaine de personnes présentes ont pu glaner des anecdotes savoureuses à propos de ces champions. En parallèle, Bernard Charmentray, photographe professionnel régulièrement présent sur le Tour de France, proposait des clichés pris sur les routes bretonnes, avec des clin d'œil humoristiques.

Mardi 23 Août, nous avons eu l'honneur d'accueillir Hervé Lossec, auteur des Bretonnismes, ouvrage qui s'est vendu à plus de 150 000 exemplaires. Durant près de deux heures et avec un diaporama comme support, il nous a délivré des mots, des expressions que nous utilisons au quotidien sans nous rendre compte de leurs racines bretonnes. Une quinzaine de personnes ont participé à cette conférence appréciée de toutes et de tous.

La Médiathèque a fêté ses dix ans le Vendredi 16 Septembre. Jean Kergrist et Jean Paul le Denmat sont venus débattre du processus d'écriture propre à chaque auteur.

Le 26 octobre, un « vide-médiathèque » s'est tenu à la Médiathèque avec de nombreux ouvrages et revues vendus à bas coût, ces documents ayant été retirés des collections ou donnés par des personnes généreuses. A noter que cette opération a été renouvelée à l'issue de l'animation de Noël, le Mercredi 21 Décembre.

L'année s'est achevée par la traditionnelle animation de Noël, tant attendue par les enfants. Le Mercredi 21 Décembre, Le Père Noël l'a honorée de sa présence et a eu la gentillesse de nous lire un album consacré à Noël. Et ce n'est pas tout ! Un atelier de création et de décoration s'est tenu en parallèle avec confection de cartes de vœux, guirlandes et boules de Noël.

2012 se profile déjà à l'horizon et de nouveaux projets verront certainement le jour. Cependant, les ateliers de calligraphie (5 ans d'existence), les cours d'Anglais et d'allemand dispensés respectivement par Peter Lynn et Brigitte Mocka-Binn et ceux d'informatique (nouveau 2011) et les animations habituelles (Pâques et Noël) seront reconduits l'année prochaine.

Tarifs annuels : 8 euros pour une carte famille
4 euros pour une personne seule
3 euros pour les occasionnels

A noter : prix moyen d'un livre = 11,50 euros.
Pour 4 euros, vous avez accès à plus de 3000 ouvrages et vous bénéficiez de conseils de lecture.



Initiation à l'informatique



Atelier calligraphie



COURS GRATUITS D'ANGLAIS ET DE FRANCAIS

Durant l'été, Peter Lynn, citoyen britannique résidant à Paule, propose des cours d'Anglais gratuits à la médiathèque. Comme l'an passé, les cours ont été très suivis, y compris par des personnes des communes avoisinantes. Chaque cours est individuel et organisé selon l'emploi du temps de chacun. L'opération sera renouvelée l'été prochain. Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la mairie.

FREE FRENCH LANGUAGE LESSONS

Every summer from July to September, lessons are held in the Paule Library. Students choose times, days and level required for individual needs. For details contact the mayors office.



COURS GRATUITS D'ALLEMAND

Brigitte Mocka-Binn, de nationalité allemande, est domiciliée depuis plusieurs années au village de Kerdèle. Elle est à votre disposition, gratuitement, pour vous apprendre l'allemand ou rafraichir vos connaissances allemandes. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec avec Mme Mocka-Binn au 02.96.29.85.68. Les cours sont dispensés à la médiathèque

Möchten Sie deutsch lernen, Ihre Deutschkenntnisse auffrischen oder benötigen Sie Hilfe bei der deutschen Sprache?

Ich bin Deutsche und helfe Ihnen gerne kostenlos. Zur Terminvereinbarung rufen Sie mich bitte unter der Telefonnummer 0296298568 (Brigitte Mocka-Binn) an. Die Deutschstunden finden in der Bücherei in Paule statt.

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU KREIZ-BREIZH



Depuis plusieurs années, l'Ecole de Musique et de Danse du Kreiz Breizh a entrepris de se rapprocher des habitants du territoire de la CCKB, en implantant des antennes locales à St Nicolas du Pélem, Gouarec, Paule, et depuis septembre dernier, Maël-Carhaix.

En effet, s'inscrire à l'EMDKB, lorsqu'on est un peu éloigné de Rostrenen, est un engagement conséquent en terme de temps et de déplacements, car le cursus ne contient pas seulement le cours d'instrument, de chant ou de danse, mais aussi la Formation Musicale (ex sol-fège, qui a bien évolué !) et la pratique collective : ensembles de tous genres, pour tous publics ! Le TRAD (transport rural à la demande) permet aux plus jeunes de se rendre à Rostrenen sans que les parents fassent le chauffeur, mais ce service n'est pas quotidien. D'où l'intérêt de délocaliser certains cours pour se rapprocher du public.

L'antenne de l'EMDKB à Paule a été proposée à la rentrée 2009. Elle ne cesse d'évoluer depuis. Pour l'année scolaire 2011-2012, nous proposons des cours de gui-

tare, de formation musicale, d'éveil musical, de saxophone ce qui regroupent 26 élèves de 4 à 45 ans qui retrouvent avec plaisir leurs professeurs, Fabien Delouvé pour la guitare et la formation musicale, Frantz Gandubert pour le saxophone, Isabelle Gaillard pour l'éveil musical.

Aussi, depuis la rentrée de 2011, nous proposons des cours de musique traditionnelle, à Maël-Carhaix, avec le cours Skol ar piferien de Dominique Jouve, le mercredi de 14H00 à 15h00 et d'Accordéon Diatonique avec Yann Le Bihan le jeudi.

L'enseignement de telle ou telle discipline dans les antennes s'établit en fonction des demandes. Aussi, n'hésitez pas à transmettre vos souhaits dès maintenant auprès du secrétariat de l'école de Musique ou à la mairie. Nous étudions la possible création de cours à partir de trois demandes pour le même instrument.

Contact :

Ecole de musique et de danse du Kreiz-Breizh
6, rue Abbé Gibert- 22110 ROSTRENEN

Téléphone : 02 96 29 35 98

Mail: emdkb@orange.fr



Réunion de rentrée de l'école de musique

La commune accorde une aide annuelle de 20 € aux enfants de Paule qui fréquentent l'antenne de l'école de musique pendant une durée minimum de 2 trimestres.

COLLECTE DES BOUCHONS EN PLASTIQUE A LA MAIRIE

L'Association « Les Bouchons d'Amour » parrainée par Jean-Marie Bigard récupère vos bouchons. Leur vente permet d'acheter du matériel pour sportifs handicapés, d'améliorer les conditions de vie des personnes souffrant d'un handicap et d'aider des opérations humanitaires de façon ponctuelle.



Collecte des bouchons à la mairie par les bénévoles de l'Association

Merci aux personnes (de plus en plus nombreuses) qui déposent leurs bouchons à la mairie.

Le tri des bouchons par tous les bénévoles est très fastidieux. **Nous rappelons que seuls les bouchons de boissons que les enfants peuvent boire sont collectés (eau, jus de fruits, soda et lait).** Tous les autres bouchons sont jetés. Ne les mettez pas dans vos sacs.



VIE COMMUNALE : RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2011



Commémoration du 11 novembre



Commémoration des combats de La Pie
au Mémorial le dimanche 31 juillet



Mise à l'honneur des bébés de l'année
à la médiathèque.



RPAM. Un espace jeux pour les plus petits
et de rencontre pour les nounous



Remise des clés aux locataires des pavillons du
lotissement de Kéristen Vian.



Les membres du comité local de la Fnaca



Rallye VTT organisé par le Pays COB



Sortie des clubs des aînés ruraux de Paule et Trégornan
à la vallée des Saints à Carnoët

VIE COMMUNALE : RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2011



Départ en retraite de Marie-Claire COÏC, après quelques 200 000 repas mitonnés au restaurant scolaire de Paule



Passation de témoin du garage de M. et Mme Le Goff après 25 ans de bons et loyaux services aux nouveaux propriétaires Damien Corvest et Céline Mell.



Quelques anciens de Lansalaün se souviennent...



Le traditionnel repas du CCAS, moment de retrouvailles chaleureux autour du repas servi par M et Mme LE FAOU et leur équipe dont c'était la dernière prestation. Régine a assuré l'animation tout au long de l'après-midi festive.



Les jeunes footballeurs de la Jeunesse Sportive du Kreiz Breizh en déplacement au Roudourou à Guingamp



L'équipe des U13 de La Montagne



La Ronde du calvaire a fêté ses 40 ans d'existence. André COJEAN, président du comité de la Ronde depuis 1987 et passionné de la petite reine, a su préserver ce rendez-vous cycliste annuel. Jean-Bernard POUY, écrivain célèbre résidant à PAULE pendant la période estivale et fidèle parmi les fidèle de ce rendez-vous sportif, a donné son heure de gloire à la course en publiant un article dans le quotidien L'ÉQUIPE.



VIE COMMUNALE : RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2011



De nombreuses manifestations à l'actif des membres du bureau et bénévoles de l'Amicale Laïque...



Préparatifs de la manifestation Tro ar chapeliou par les membres de l'association Culture et Patrimoine.



Les bénévoles de l'association des 2 chapelles



Le pardon de Saint-Eloi



La mobilisation de tous les bénévoles des associations pauloises a permis de remettre un chèque d'un montant de 1000 euros à la P.L.B.



Les chasseurs préparent la saison 2011-2012...



La Municipalité a honoré ses doyens en l'occurrence Madame Marie LE GALLOUDEC, 94 ans, et Monsieur Raymond LE FER, 91 ans. Félicitations aux nonagénaires !



FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES 2011

L'enceinte altomédiévale de Bressilien à Paule (22) : Bilan 2011 et problématique des recherches pour 2012.



Depuis 2005, les recherches archéologiques menées à Paule ont mis en évidence la présence d'une occupation médiévale bien marquée sur le territoire, et ce dès le haut Moyen Age. En 2009, la fouille du site de Bressilien a ainsi été abordée. Localisé à 300 mètres au nord-est des sources de Saint-Symphorien et environ 1 km au sud du bourg actuel, celui-ci se trouve précisément sur le versant nord d'une ligne de crête des Montagnes Noires, à une altitude comprise entre 220 et 225 m d'altitude. Cette position offre une vue dégagée sur la vallée de Carhaix. Ce site, qui aujourd'hui ne présente qu'un seul et même champ, était auparavant constitué d'un grand enclos de 5 hectares englobant une enceinte ovale de 6500 m². Ce double enclos, encore en élévation dans les années 1950, fut rasé lors du remembrement.

L'enceinte ovale de Bressilien semble avoir été fondée au cours du VII^e ou VIII^e siècle. A cette époque, cette région de la Bretagne nommée Poher se situait à la lisière d'un territoire (comprenant les régions de Vannes, Rennes et Nantes) contrôlé par le pouvoir carolingien pour empêcher les incursions bretonnes en territoire franc.

L'enceinte était délimitée par un rempart de terre et de bois ainsi que par un fossé profond d'environ 2,60 m. En 2010, l'entrée principale a été découverte au nord du site. Celle-ci présentait un système de tour-porche qui permettait un contrôle strict des accès.

L'intérieur de cette enceinte s'organise clairement en deux espaces :

Le premier constitue un espace d'habitation et comprend plusieurs édifices en pierre de taille particulièrement imposante. Le bâtiment principal présente un plan rectangulaire d'environ 17 m de long sur 10 m de large, pour une surface de 115 m² couverte d'un seul tenant, auquel est accolée une seconde salle d'environ 80 m². Ce type de construction de pierre est rarement attesté dans l'habitat de cette période et caractérise majoritairement des résidences aristocratiques. Trois deniers d'argent ont été mis au jour dans cet espace : il s'agit de monnaies provenant de l'atelier de Melle (Charente), frappées sous le règne de Charlemagne.

Le second espace est dédié aux activités artisanales et agricoles. S'y trouvent d'importantes constructions de bois, parmi lesquelles des installations semi-excavées, ainsi que des structures liées aux différents traitements du grain (grillage, moulage, stockage...). Parmi le rare mobilier découvert dans cet espace, nous devons citer une découverte notable, celle d'un fragment de verre décoré, datable du VIII^e siècle. Cet objet de prestige est similaire à certaines productions connues dans le nord de l'Europe.

La qualité des architectures et des objets mis au jour sur le site de Bressilien atteste de la présence en ces lieux de personnages puissants. Ces derniers possédaient



des contacts avec les communautés franques, mais également les communautés bretonnes insulaires.

Les recherches menées dans le cadre de la campagne 2011-2012 ont pour objectif de mener à terme l'étude de l'enceinte interne, afin, d'une part, d'obtenir un plan complet de cette résidence et comprendre son organisation, et d'autre part affiner la chronologie du site. Cela afin de mieux appréhender les détails de l'évolution de cette occupation médiévale et sa place dans l'histoire régionale et extra-régionale.

En 2011, les recherches se sont concentrées sur la fouille de l'espace d'habitation. L'étude des bâtiments de pierre, dont la construction est à placer aux VIIIe-IXe siècles, a révélé la présence d'une occupation antérieure. Celle-ci se définit par la présence de grands bâtiments de bois et de terre. De nombreux silos à grains ont également été découverts, ainsi qu'un four lié au séchage des céréales.

Par ailleurs, la fouille de l'espace dédié aux activités artisanales et agricoles a été achevée. De nouveaux silos à grains ont été mis au jour, dans lesquels quelques tessons de céramique ont été trouvés. Des prélèvements systématiques ont été effectués, en vue d'une étude prochaine des restes végétaux.

Il faut enfin signaler la découverte d'un fragment de verre de vitre, nouveau témoin de la qualité des constructions présentes sur le site.

Joseph Le Gall
Direction Régionale de l'Archéologie

L'exposition « Soyons fouilles » (du 2 juin au 16 octobre) La Roche-Jagu

Du 2 juin au 16 octobre 2011, l'exposition « Soyons fouilles. Découvertes archéologiques en Bretagne » a proposé une restitution inédite des découvertes archéologiques récentes effectuées en Bretagne. Au gré d'un parcours divertissant et pédagogique, ponctué d'objets, de films et de reconstitutions 3D, le public a cheminé à travers les époques pour se plonger dans les modes de vie et l'environnement des sociétés anciennes. Des premières traces humaines, vers - 500 000 ans, aux questions que pose l'archéologie des périodes récentes, cette exposition proposait une lecture renouvelée et enrichie du passé. Une part prépondérante a été accordée aux fouilles réalisées à Paule.



Rencontre entre étudiants, venus pour certains d'entre eux de plusieurs pays d'Europe, universitaires et élus de Paule sur le site de Bressilien, objet des fouilles archéologiques pour la 2e année consécutive.

L'écho des restitutions universitaires, issues des recherches réalisées par les archéologues de renom Yves Ménez et Joseph Le Gall, assistés depuis plusieurs années d'équipes d'étudiants, dépasse largement les limites des frontières communales. Qu'ils soient remerciés pour leur investissement et la notoriété qu'ils apportent à notre territoire !

ÉTAT CIVIL - ANNÉE 2011

NAISSANCES

- Victor LE BARON, Kerléran, né le 29 janvier
- Théo Bruno Michel LE COZ DURU, Lotissement de Kerhuel, né le 6 avril
- Maïwenn LE PROVOST, 13 rue du Stériou, née le 11 juin
- Karen DEL COLLE, Kerlescouarn, née le 24 juillet

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations à leurs parents



MARIAGES



- Denis Pierre Edmond MOINEAU, Employé Commercial, et Emmanuelle Luce ANNOVAZZI, Informaticienne, domiciliés 5 Kerdèle à Paule, Mariés le 16 avril
- Guillaume FRAVAL, Exploitant Agricole, et Marie-Laure JAUVIN, Coiffeuse, domiciliés 2, Bressilien à Paule, Mariés le 9 juillet
- Yoann Louis LE STRAT, Employé Commercial, et Nelly Annie Jean LE TRIONNAIRE, Employée Commerciale, domiciliés 5 Kéramprovost à Paule, Mariés le 3 septembre

Tous nos vœux de bonheur aux mariés de l'année

DÉCÈS

- Georgette Marie Jeanne CARER veuve LE DU, 82 ans, Coat Farigou, décédée le 2 janvier
- Jean Marie LAIZET, 91 ans, Saint Eloi, décédé le 2 janvier
- Claudine Marie QUEMENER épouse LIJOUR, 58 ans, Kérifaut, décédée le 6 janvier
- Simone Louise JOLY épouse QUEMENER, 89 ans, Kérifaut, décédée le 4 mars
- Yvette Marie LESCOAT épouse LE MOULLEC, 84 ans, Rue Por An Hoz, décédée le 10 mars
- Laurent-Françisque Armel Paul GICQUEL, 56 ans, Kersac'h Bian, décédé le 21 mars
- Odile COUTELLER veuve COUGARD, 86 ans, Kergudon, décédée le 22 mars
- Suzanne Marie Paulette LAIZET veuve COUTELLEC, 96 ans, 40 rue de l'école, décédée le 24 juillet
- Marie Thérèse CLAUDE épouse KOLANYK, 83 ans, Kerhouarn, décédée le 19 septembre
- Sylvie Eveline KERSPERN épouse LE FOLL, 45 ans, La Montagne Maël-Carhaix, décédée le 24 octobre
- Michel Emile François CARLACH, 66 ans, Ancienne Ecole de Saint-Amand, décédé le 2 novembre
- Christiane Marleine Elisabeth MONGET épouse HEDIN, 58 ans, 16 Kerroullaire, décédée le 12 décembre

Nous renouvelons nos condoléances à toutes les familles qui ont perdu un être cher

COMITE INTERCOMMUNAL D'ENTRAIDE

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, le comité intercommunal d'entraide de Maël-Carhaix vous propose divers services tels que les soins à domicile, l'aide à domicile, le portage de repas à domicile, le service de téléalarme.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter le Comité au 4 Rue de la Poste à Maël-Carhaix du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h – fermé le mercredi après-midi
Tel : 02.96.24.71.61 - fax : 02.96.24.65.70
E-mail : maintien-dom.mael-carhaix@wanadoo.fr

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Les objectifs du service

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou des personnes ayant des difficultés momentanées.
- Bénéficier de repas de midi complets, équilibrés et variés.

Formule proposée

- une soupe et une entrée
- un plat principal (viande ou poisson et sa garniture)
- un fromage et un dessert

Les menus de régime sont assurés.

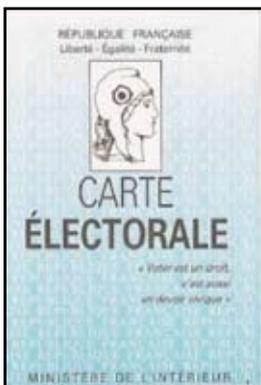
Livraisons hebdomadaire ou ponctuelle

Prix du repas au 1er janvier 2012 : 10.25 €

Les repas, en quantité suffisante, sont préparés par l'hôpital de Carhaix et donnent satisfaction aux bénéficiaires si l'on en croit les commentaires.



Bien manger, c'est la santé - Er boued mat emañ ar yec'hed



INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Chaque année, la commission de révision des listes électorales met à jour la liste des électeurs. Constituée du Maire, de la secrétaire de mairie, d'un membre désigné par Monsieur Le Sous-Préfet de Guingamp pour une durée de 3 ans, et d'un membre désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance de Guingamp, cette commission réactualise la liste électorale en fonction d'un certain nombre de critères :

- Changement de domicile
- Décès

Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir s'inscrire sur une liste électorale ?

Il est nécessaire :

d'avoir la qualité d'électeur : être majeur, de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques et de justifier d'une attache avec la commune où l'on souhaite s'inscrire c'est à dire soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, soit y payer depuis cinq ans au moins la taxe foncière, la taxe d'habitation ou la taxe professionnelle.

Les nouveaux Pauloïses sont invités à s'inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité (carte d'identité ou livret de famille) et d'un justificatif de domicile. Les jeunes atteignant leur 18ème anniversaire en 2011 sont en principe, inscrits à la demande de l'INSEE. Toutefois, il leur est vivement conseillé de le vérifier en mairie avant le 31 décembre.

ATTENTION : Une permanence sera assurée le samedi 31 décembre 2011 de 9 h à 12 h pour les inscriptions sur la liste électorale.

**L'élection présidentielle se déroulera les 22 avril et 6 mai 2012.
Les élections législatives les 10 et 17 juin 2012**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



La mairie est ouverte de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45 du lundi au vendredi (le vendredi elle ferme à 17 h et le mercredi elle est fermée l'après-midi).

Tél. 02 96 29 64 09

Fax 02 96 29 84 66.

Courriel : mairie.paule@wanadoo.fr

Permanences du Maire, Patrick Lijeour :

- Tous les matins de 8 h 30 à 11 h 30,
- le soir et le samedi matin sur rendez-vous

Permanences des Adjointes :

- M. Michel Bouguennec, sur rendez-vous
- M. Gildas Le Borgne, sur rendez-vous
- M. Yves Le Guern, sur rendez-vous

RECENSEMENT DES JEUNES NE(E)S EN 1996 POUR LA JOURNEE D'APPEL A LA DEFENSE

Désormais, les jeunes (Garçons et filles) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date de leur 16ème anniversaire et la fin du mois suivant.

En 2012, seront concernés, les jeunes en 1996

HORAIRES D'OUVERTURE DU RELAIS POSTE

Situé dans le commerce local tenu par Didier et Guylaine Pré, le relais poste est ouvert :

Du Mardi au Samedi : de 8 h 00 à 12 h 30 et de 16 h 00 à 20 h 30

Dimanche et jours fériés : de 8 h 30 à 12 h 30

Les prestations proposées sont les suivantes :

- o Vente de timbres à usage courant
- o Vente d'enveloppes « Prêt-à-Poster »
- o Vente d'emballages collissimo
- o Pesée des lettres et colis
- o Dépôts des lettres et colis
- o Envoi et retrait des recommandés
- o Retrait sur CCP à hauteur de 150 €/semaine

ATTENTION : La levée du courrier (boîte située près de l'ancienne poste) a été avancée à 13 h du lundi au vendredi.

DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS

Tout chien errant trouvé sans collier sur la voie publique sera immédiatement saisi et remis à Chenil Service qui dispose d'une fourrière à Plérin.

Un certain nombre de plaintes parviennent également en mairie quant aux nuisances générées par les aboiements intempestifs. Pensez à vos voisins qui travaillent peut-être la nuit et dorment le jour ou simplement qui ont besoin de calme en raison notamment de problèmes de santé.

En 2011, nous avons noté avec satisfaction une baisse de la divagation des chiens et chats sur la voie publique !



DESTRUCTION DES CHARDONS

Par arrêté préfectoral du 16 avril 1984, il est fait obligation aux propriétaires, fermiers et usagers de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent. Ledit arrêté stipule que la destruction des chardons devra être opérée par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant la maturation des graines.

RAPPEL : Ne pas jeter ni sur les talus ni dans les fossés les pierres retirées des champs, les fils de clôtures, les ficelles, les sacs en plastique.... Tous ces objets endommagent le matériel communal

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

Les habitants de Paule peuvent se rendre aux déchetteries de :

- **Carhaix** (Route de Maël-Carhaix)
02.98.93.37.36 - du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- **Rostrenen** (Zone Artisanale route de St Briec)
02.96.29.24.96 - du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Les sapeurs pompiers de Maël-Carhaix et Rostrenen remercient la population pour le bon accueil qui leur a été réservé lors de la tournée des calendriers

PERMANENCES DIVERSES

Pôle Emploi : Plus de permanence à Rostrenen mais mise à disposition d'une borne à la Cité Administrative pour les mises à jour de situation.

CRAMB – Régime Général :

tous les mercredis sur rendez-vous au 3960

CICAS-Caisses complémentaires :

Prendre au rendez vous au 02.96.61.34.23

Caisse Primaire Assurance Maladie :

1er mardi du mois de 13h30 à 15 h sur rendez-vous (Mairie de Maël-Carhaix)

PACT ARIM (Aides à L'habitat) 1er mardi du mois de 10 h à Midi (Cité Administrative à Rostrenen)

Assistantes sociales (Tél Cité administrative ROSTRENEN : 02 96 57 44 00) Mme CORVELLER (Assistante Sociale Régime Général) le mercredi de 9 h 15 à 11 h 30 ou sur rendez-vous (Centre Médico Social à Maël-Carhaix).

CAF : Tous les mardis de 14 h à 17 h (Cité Administrative à Rostrenen)

Nouveau n° de téléphone depuis le 1er novembre 2010 : 0810 25 22 10

MSA : Le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, les autres jours sur rendez-vous (16 Place Pors Moëlou à Rostrenen) 02.96.57.40.10

Les assistantes sociales : Mme Chapelard et Mme Chovet reçoivent sur rendez-vous

ADIL (infos logement bail, loyer etc...) :

1er mardi du mois de 14 h à 17 h

MARINE NATIONALE : 1er mercredi du mois sur rendez-vous - 02.96.78.10.84

(Cité Administrative à Rostrenen)

CONSULTATION GRATUITE

DE CONCILIEURS : le 2ème et 4ème mardi du mois à la mairie de Guingamp à partir de 13 h 30 sans rendez-vous.

COMMUNIQUE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Si vous dépendez du régime général de sécurité sociale, quel que soit votre lieu d'habitation en Côtes d'Armor, vous devez désormais adresser tous vos courriers à cette seule adresse :

CPAM des Côtes d'Armor
22024 SAINT BRIEUC CEDEX 1

Nouveau numéro de téléphone : 3646

ATTENTION AU DÉMARCHAGE PAR TÉLÉPHONE

Peut-être avez-vous reçu des appels insistants, comme plusieurs administrés, vous proposant des cuisines aménagées, des panneaux solaires... Si vous êtes absent et qu'à votre retour, vous consultez votre répertoire d'appels, vous verrez s'afficher « appel masqué » sur l'écran de votre téléphone.

Depuis quelques semaines, les panneaux solaires sont au cœur de ces pratiques de vente.

Sans aucun respect de la réglementation relative au démarchage à domicile, les vendeurs mettent en avant les arguments suivants :

- pas de paiement immédiat,
- réductions d'impôts et aides des collectivités territoriales,
- prise de contact entre le client, l'organisme de crédit et la société qui rachète l'électricité par la société installatrice elle-même.

Cette pratique du démarchage téléphonique à domicile est préjudiciable au consommateur en le privant de protection et en ne lui laissant pas le temps de faire jouer la concurrence dans un secteur où les tarifs sont libres.

Le démarchage est encadré par la loi. Trois dispositions pour protéger le consommateur doivent être respectées :

- un délai de réflexion de sept jours, dit droit de rétractation ;

- la remise obligatoire d'un contrat, ou bon de commande, muni d'un bordereau de rétractation à renvoyer dans le délai imparti, par lettre recommandée avec accusé de réception ;

- l'interdiction de percevoir sous quelque forme que ce soit une contrepartie financière pendant le délai de réflexion.

Il importe donc de ne pas signer de document déjà daté, non daté, antidaté et de ne pas remettre de chèque postdaté, de RIB ou d'autorisation de prélèvement.

De même, si vous avez recours à un crédit à la consommation, vous disposez d'un délai de rétractation de sept jours à compter de l'acceptation de l'offre préalable de crédit pour y renoncer.

Cette réglementation s'applique également aux contrats conclus dans un magasin ou dans un autre lieu de vente à la suite d'une invitation à retirer un lot ou un cadeau.

En tout état de cause, aucun vendeur ne peut se prévaloir de l'accord de la Mairie pour exercer son métier !

Il existe des professionnels sérieux, respectueux de la réglementation. C'est à eux qu'il faut s'adresser si vous avez un projet d'installation de panneaux solaires ou voltaïques !

RAPPEL :

Appels d'urgence :

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

L'équipe d'Oxyjeunes se renforce :

Arrivée de Vandine Taillandier, psychologue clinicienne

Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) du Pays du Centre Ouest Bretagne est un espace anonyme, confidentiel et gratuit mis à la disposition des jeunes de 12 à 30 ans et de leur entourage familial.

A la recherche d'un échange, d'une simple information ou confrontés à des difficultés de tous ordres : mal-être, isolement, tension familiale, difficultés scolaires ou d'emploi, violence, dépendance à l'alcool ou aux drogues, difficultés liées aux relations amoureuses...

Au départ, cela peut être un besoin de parler, un besoin d'être écouté, d'être entendu. Le Point Ecoute est composé d'une équipe de professionnels : les écoutants, Vandine TAILLANDIER, psychologue clinicienne, et David COCHEN, éducateur spécialisé sont présents pour vous accueillir et selon la situation, apporter un soutien afin d'aider à surmonter une tranche de vie difficile et pénible, et faire part de solutions envisageables, ou encore si nécessaire, proposer une orientation vers les services et structures existantes.

Les personnes sont reçues dans un cadre chaleureux en entretien individuel et/ou familial, sans formalités administratives.

Les professionnels et bénévoles souhaitant échanger à partir de situations rencontrées sont également accueillis et reçus dans les mêmes conditions.

Permanence téléphonique du lundi au jeudi de 13h à 18h.

Rendez-vous toute la semaine sur l'ensemble du Pays COB.

PAEJ Oxyjeunes - 18, rue St Quijeau - La salette - 1er Etage - 29270 CARHAIX

02 98 99 41 86 - 06 33 50 94 08 - oxyjeunes@orange.fr - <http://oxyjeunes.over-blog.com>

02 98 99 41 86 - 06 33 50 94 08

Mail : oxyjeunes@orange.fr

Blog : oxyjeunes.over-blog.com

Service porté par l'association SeSAM Bretagne – tel : 02 97 35 44 23



CALENDRIER DES FÊTES 2012

Samedi 10 mars	Concours de belote et soirée crêpes A.S La Montagne à Plévin
Samedi 31 mars	Repas Jarret-frites Amicale Laïque Paule-Plévin à Paule
Mardi 1er mai	Tournoi de football A.S La Montagne – Stades de Paule et Plévin
Lundi 28 mai	Pardon de Saint-Eloi
Dimanche 17 juin	Kermesse Amicale Laïque à Paule
Jeudi 21 juin	Fête de la musique Ass. Paule, Culture et Patrimoine
Samedi 7 juillet	Journée inter-associations lutte contre la mucoviscidose
Dimanche 29 juillet	Cérémonie du Souvenir au Mémorial de La Pie
Mercredi 15 août	Pardon de Lansalaün
Dimanche 19 août	Courses cyclistes et repas en soirée La Ronde du Calvaire
Dimanche 2 septembre	Bal en matinée du Club de 3ème Age de Paule
Samedi 24 novembre	Soirée crêpes Amicale Laïque Paule-Plévin à Plévin
Dimanche 2 décembre	Bal en matinée du Club de 3ème Age de Paule

LES ASSOCIATIONS PAULOISES

Amicale Laïque Paule-Plévin	Président : LE DU Nadine - Tél. 02.96.29.62.65
Association «La Ronde Du Calvaire»	Président : COJEAN André - Tél. 02.96.29.68.11
Club du 3ème Age	Présidente : BOURDONNAY Joëlle - Tél. 02.96.29.83.75
Association Sportive La Montagne	Président : LIVET Stéphane - Tél. 02.96.29.60.68
A.F.N.	Président : BESCOND René - Tél. 02.98.93.18.13
Société de Chasse	Président : FRAVAL Paul - Tél. 02.96.29.61.81)
Association des 2 chapelles	Présidente : LIVET Laurence - Tél. 02.96.29.60.68)
Association Paule, Culture, Patrimoine	Présidente : VESSIER Marie - Tél. 02.96.29.86.71

RAPPEL

Conformément à l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006, les associations doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention annuelle, un compte rendu financier de l'année écoulée.

Personnes Agées résidant en maison de retraite ou foyer-logements

Des colis de Noël seront distribués par les membres du Centre Communal d'Action Sociale aux personnes Agées de Paule résidant en maison de retraite ou foyer - logements.

Les personnes âgées de 90 ans et plus qui sont à domicile recevront également la visite des élus.



QUOI DE NEUF A LA CCKB ?

Pour la CCKB comme pour toutes les intercommunalités et pour tous les contribuables, **2011 restera l'année de la réforme fiscale qui a accompagné la disparition de la Taxe Professionnelle.**

Jusqu'à présent les 3/4 des ressources de l'intercommunalité provenaient des entreprises ; à partir de 2011, c'est l'inverse, elles émanent pour les 3/4 des ménages.

Ce bouleversement, imposé par l'Etat, ne s'est heureusement pas traduit par une augmentation simultanée des impôts acquittés par les familles puisqu'à la progression des recettes intercommunales a correspondu une baisse des ressources fiscales des départements et des régions.

La CCKB s'est inscrite dans ce nouveau schéma en décidant de retenir en 2011 des niveaux d'imposition correspondant aux taux de référence fournis par les services fiscaux, censés n'impliquer aucune traduction négative pour les contribuables.

2011, année de la réforme fiscale mais aussi année de la réforme territoriale et, pour ce qui concerne la CCKB, année de la redéfinition du schéma départemental de la coopération intercommunale qui conditionne les nouvelles frontières des communautés de communes en prévoyant des fusions et des modifications de périmètres et de compétences. Ce travail qui aurait dû reposer sur une analyse objective des territoires ne s'est pas déroulé dans un climat serein en raison des manœuvres de débouchages menées par des intercommunalités soucieuses d'étendre leur superficie, leur nombre d'habitants et, donc, leur assise fiscale.

La CCKB a été confrontée à ce type de procédés sans, pour ce qui la concerne, les utiliser en direction des voisins.

Dans ces conditions ardues, la refonte de la carte intercommunale qui aurait dû être achevée fin 2011 ne le sera que mi-2012 ou, plus vraisemblablement, fin 2012, avec une année 2013 consacrée aux négociations sur les modalités des rapprochements envisagés et un nouveau paysage intercommunal opérationnel en 2014 pour les nouvelles équipes municipales et communautaires.

C'est, aussi, en 2011 qu'a été signé avec le Conseil Général des Côtes d'Armor un contrat de territoire qui s'étend jusqu'en 2015 et qui englobe des projets communaux et intercommunaux. L'enve-

loppe allouée par le Département au territoire de la CCKB s'élève à 1 978 773 € - 69 % de ce crédit profitant aux communes, 31% à la communauté de communes qui obtient des financements à destination de 4 projets économiques et 1 projet touristique.

La commune de PAULE a perçu, dans le cadre de ce contrat de territoire, une enveloppe de 50 000 qui sera affectée à la rénovation et mise en conformité de l'école.

Le plus important programme d'investissement conduit en 2011 concerne le pôle d'animation de l'Etang Neuf, terminé en décembre, le centre de loisirs de Saint-Nicolas-du-Pélem dont les travaux sont en cours et la création de 8 nouveaux lots sur le Parc d'Activités de Kerjean.

Le principal programme de la mandature, la piscine de Gouarec, a longtemps été bloqué par de multiples difficultés à trouver un terrain d'assise susceptible de correspondre aux attentes de la population tout en s'inscrivant dans un contexte urbanistique, environnemental et agricole complexe. Une localisation proche du bourg de Gouarec, mais néanmoins facile d'accès, a finalement réuni toutes ces conditions et permettra, en 2012, le lancement de la phase administrative préalable au démarrage des travaux qui devraient s'étaler de fin 2012 à début 2014.

Le dernier trimestre 2011 a lui, été marqué par les problèmes de l'abattoir intercommunal qui ont entraîné l'arrêt provisoire de la chaîne d'abattage des bovins. Par-delà la mise en évidence des dysfonctionnements techniques et financiers qui menacent la survie de cet équipement, **cette crise a, en positif, été révélatrice de l'attachement des éleveurs du Centre-Bretagne vis-à-vis de cet outil et de leur engagement dans une stratégie de développement devant permettre de maintenir un service de qualité et de proximité.**

C'est, enfin, au cours du dernier conseil communautaire de décembre qu'il a été convenu d'expérimenter pendant un an l'extension du transport souple (TRAD) vers Carhaix pour les habitants du canton de Maël-Carhaix, la CCKB témoignant en cela de sa volonté de passer outre les querelles de voisinage lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins des habitants.



« A la découverte de la Vallée du Capcir »

Du samedi 7 au samedi 14 avril 2012

Nature, Sport, Détente & Convivialité

Le Capcir forme un plateau à 1 500 mètres d'altitude, dans les Pyrénées Orientales, lieu entre la haute vallée de l'Aude et la Cerdagne. C'est le plus haut des plateaux pyrénéens, couvert de forêts et parsemé de lacs, un paradis pour les randonneurs et les amateurs de ski de fond.

Ce canton, longtemps rural, s'est considérablement développé depuis une quarantaine d'années en raison de son attrait touristique. Le Capcir a deux surnoms : la petite Sibérie ou le petit Canada. Cela donne une idée du climat : qui peut y sévir parfois l'hiver.



Lieu : Centre de vacances - la Capcinoise - 66120 MATEMALE

Deux formules possibles, selon les conditions d'enneigement :

formule hiver (neige)	formule printemps
ski de fond	acrobrosche
raquettes	spéléologie
spéléologie	VTT
randonnée ski et/ou raquette avec une nuit en refuge de montagne	randonnée pédestre avec une nuit en refuge de montagne
visite parc animalier	visite parc animalier
boîgnade dans une piscine naturelle d'eau sulfureuse	boîgnade dans une piscine naturelle d'eau sulfureuse
visite du premier four solaire construit au monde : le four solaire de Mont Louis (1600 mètres d'altitude)	visite du premier four solaire construit au monde : le four solaire de Mont Louis (1600 mètres d'altitude)

« Faire et vivre ensemble »

T'é Pas Cap est une offre de loisirs éducatifs organisée en direction des adolescent(e)s de la CCKB.

Des temps, durant le séjour, seront consacrés à la découverte du pays, élaborés par les enfants eux-mêmes. A ce titre, des temps de préparation seront programmés à partir du début de l'année 2012.

Les soirées et temps libres seront également à construire, notre souhait est que les enfants soient acteurs de leurs vacances.

Calendrier :

Préparation :

des mercredis et/ou samedis entre février & mars 2012

Séjour :

du samedi 7 au samedi 14 avril 2012

Les Tarifs

Tarif A : appliqué aux familles résidant sur le territoire de la CCKB et bénéficiaires de bons vacances (CAF ou MSA)	210,00 €
Tarif B : appliqué aux familles résidant sur le territoire de la CCKB, ne bénéficiant pas de bons vacances, mais pouvant présenter un justificatif de versement d'une prestation sociale versée en fonction du niveau des revenus.	150,00 €
Tarif C : appliqué aux familles résidant sur le territoire de la CCKB et ne pouvant bénéficier des tarifs A & B	335,00 €
Tarif D : appliqué aux familles ne résidant pas sur le territoire de la CCKB.	448,00 €

IMPORTANT :

Le nombre de place étant limité, les inscriptions seront prises en compte selon la chronologie du dépôt des dossiers complets avec le règlement du séjour.

Pour plus de renseignements et les inscriptions :



Contact :
Sonia GREGOIRE - tél : 02.96.24.94.52
Noël MORVAN - tél : 02.96.29.18.18



Communauté des communes du
Kreis-Breizh
Kumuniezh kumuniezh

